



Avis public

Assemblée publique

Conformément à l'article 109.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1), avis public est, par les présentes, donné de ce qui suit :

- 1

 Lors de la séance que son Conseil a tenue le 6 mai 2025, la Ville de Trois-Rivières a adopté le projet de règlement n° 44 / 2025 modifiant le Règlement sur le plan d'urbanisme (2021, chapitre 125) afin d'ajouter certaines affectations commerciales lourdes et industrielles dans la gestion des usages dérogatoires protégés par droits acquis.
- 2

 En résumé, ce projet vise à ajouter certaines affectations commerciales lourdes et industrielles dans la gestion des usages dérogatoires protégés par droits acquis via les articles 138 et 140.
- 3

Territoire visé :
L'ensemble du territoire.
- 4

 Au cours d'une assemblée publique qui se tiendra le **mardi 3 juin 2025 à 18 h**, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Trois-Rivières, un membre du Conseil de la Ville expliquera ce projet de règlement et les conséquences de son adoption ou de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur celui-ci.
- 5

 On peut obtenir des informations sur la nature des modifications envisagées au Règlement sur le plan d'urbanisme (2021, chapitre 125) de la Ville de Trois-Rivières, en s'adressant, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30, à la :

Direction de l'aménagement et du développement durable
Ville de Trois-Rivières
4655, rue Saint-Joseph
C.P. 368
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3
Téléphone: 819 374-2002
Courriel : urbanisme@v3r.net
- 6

 On peut consulter le projet de règlement n° 44/2025 au bureau de la soussignée, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30 ou sur le site internet de la Ville au www.v3r.net.

Trois-Rivières, ce 9 mai 2025.

M^e Marie-Michèle Lemay, assistante-greffière
1325, place de l'Hôtel-de-Ville
C. P. 368
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3
Téléphone : 819 374-2002